

## DÉLIBÉRATION N° 2 CASDIS DU 16/12/2022

Numéro enregistrement Préfecture : DC-20221216-2A

### MISE A JOUR DE LA SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DE LEURS CREDITS DE PAIEMENT

Sur convocation du 6 décembre 2022, de son président, Monsieur Pascal LEWICKI, le Conseil d'Administration du S.D.I.S. du Lot s'est réuni vendredi 16 décembre 2022 à 10h.

#### Etaient Présents

##### Avec voix délibérative :

Monsieur Pascal LEWICKI, Madame Dominique BIZAT (visioconférence), Madame Véronique CHASSAIN, Madame Edith LAGARDE, Madame Françoise LAPERGUE, Madame Anne LAPORTERIE, Madame Catherine MARLAS, Monsieur Pierre MOLES, Monsieur Fausto ARAQUE, Monsieur Jean-Luc ESTRADEL, Monsieur Jean-Luc MARX, Monsieur Régis VILLEPONTOUX (visioconférence)

##### Sans voix délibérative :

Colonel hors-classe Jean-François GALTIE, Médecin de classe exceptionnelle Marie-Pierre TAILLADE, Capitaine Clément RENAUD, Capitaine Jean-Marc MATHIEU, Adjudant-chef Mathieu DUHAMEL

##### Assistaient également :

Madame Marie-José SOURSOU, Madame Laurence MAGINOT, Madame Marie-Ange MAGRE, Lieutenant-colonel Olivier LABADIE, Lieutenant-colonel Jérôme FERRAGE, Lieutenant-colonel Virgile MOREAU, Capitaine Samuel FERNANDEZ, Lieutenant Sébastien BONIS, Madame Céline TODESCHINI

##### Etaient absents / excusés :

Madame la Préfète, Monsieur le directeur de cabinet de la Préfecture, Monsieur Rémi BENSOUSSAN, Colonel Patrick MAGRY, Madame Mireille FIGEAC, Madame Maryse MAURY, Monsieur Jean-Pierre JAMMES, Madame Martine HILT, Madame Fabienne SIGAUD, Monsieur Frédéric DECREMPS, Madame Caroline MEY-FAU, Madame Amélie VOCASSIN, Monsieur Jean-Marie COURTIN, Lieutenant-colonel Virgile MOREAU, Capitaine Philippe DELTOUR, Adjudant Christophe MORANDIN, Monsieur Marc CARPREAUX, Monsieur Jean-Claude SAUVIER, Monsieur Vincent BOUILLAGUET, Monsieur Christian PONS, Monsieur Alfred TERLIZZI, Adjudant Stéphane BERGOUGNOUX

Pour prendre en compte l'état d'avancement des projets immobiliers (réhabilitation des centres d'incendie et de secours, réhabilitation de la Direction et du CODIS, projet Regourd) et de la mise en œuvre du logiciel de gestion du patrimoine commun à plusieurs groupements et services du SDIS, il est nécessaire de mettre à jour les crédits de paiement pour 2022.

Après avoir pris connaissance de son rapport de présentation et après en avoir délibéré, les membres du C.A.S.D.I.S. décident :

- de mettre à jour les crédits de paiement pour 2022, comme suit :

N° ou intitulé de l'AP	Total cumulé AP (toutes les délibérations y compris pour 2022)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/2022)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2022 (BP + reports)	Modifications réalisées en DM1-2022	Modifications prévues en DM2-2022	Total des crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2022	Crédits de paiement prévisionnels ouverts au titre de l'exercice 2023
<b>DIVERS CIS</b> <i>Réhabilitation et extension</i> APCP N° 2019-01	2 000 000	591 695, 11	1 034 675, 82	0	-500 000	534 675, 82	432 000
Pour la réhabilitation et l'extension de divers centres d'incendie et de secours, les crédits de paiement 2022 sont réduits à hauteur de 500 000 € et reportés pour 432 000 € au budget 2023. La rénovation des CIS de Gourdon, Lacapelle-Marival et Puy-l'Evêque sont achevées. La réhabilitation de la caserne de Martel a débuté en octobre 2022.							
<b>DIRECTION /CODIS</b> <i>Réhabilitation</i> APCP N° 2019-02	800 000	169 570, 75	360 936, 82	0	-348 960, 67	11 976, 15	170 000
Pour la réhabilitation des bâtiments de la Direction et du CODIS, il est réalisé des aménagements pour la création de la pharmacie à usage interne au 1 <sup>er</sup> janvier 2023 (pose d'une table divisionnaire, création d'une ouverture). En revanche, la réfection électrique de la Direction et la rénovation de la toiture du CODIS sont repoussées en 2023. Par conséquent, les crédits de paiement 2022 sont diminués de 348 960, 67 € et reportés pour 170 000 € sur l'année prochaine.							
<b>PROJET REGOURD</b> <i>Réhabilitation et extension</i> APCP N° 2019-03	14 000 000	236 270, 27	766 039, 33	0	-266 039, 33	500 000	750 400
Pour le projet Regourd, les crédits de paiement sont diminués de 266 039, 33 €. Ils seront reportés au budget primitif 2023. Les crédits 2022 sont, en effet, suffisants pour régler l'avant-projet définitif et la mission BIM au maître d'œuvre et son bureau d'études. Les études de sol, de perméabilité et « loi sur l'eau » sont réalisées. Les crédits restants servent à débiter les missions de contrôle technique et de SPS.							
<b>LOGICIEL GESTION DU PATRIMOINE</b> APCP N° 2021-01	200 000	0	150 000	0	0	150 000	10000
Pour le projet de mise en œuvre d'un logiciel de gestion du patrimoine, les crédits de paiement sont maintenus à hauteur de 150 000 € en 2022. Dans un premier temps, il est acquis une solution de gestion des stocks à destination de la pharmacie à usage unique mise en place à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2023.							

**Totaux :** 17 000 000 997 536, 13 2 311 651, 97 0 -1 115 000 1 196 651, 97 1 402 400

- de modifier le montant de l'autorisation de programme « Réhabilitation Direction / CODIS » qui était de 800 000 € pour intégrer la création de la plateforme unique 15/18/112 (estimation du projet : 1 million d'euros) qui débute en 2023.
- d'augmenter le montant de l'AP à 1 370 000 € et d'inscrire les crédits de paiement comme suit :

N° ou intitulé de l'AP	MONTANT AP	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/2022)	Crédits de paiement prévisionnels exécutés sur l'année 2022	Crédits de paiement prévisionnels ouverts au titre de l'exercice 2023	Crédits de paiement prévisionnels ouverts au titre de l'exercice 2024
DIRECTION /CODIS Réhabilitation APCP N° 2019-02	1 370 000	169 570, 75	11 976, 15	1 170 000	18 453, 10
<b>Totaux :</b>	<b>1 370 000</b>	<b>169 570, 75</b>	<b>11 976, 15</b>	<b>1 170 000</b>	<b>18 453, 10</b>

En 2023, sont prévus une ouverture des crédits à hauteur de 1 170 000 € pour intégrer la création de la plateforme unique pour 1 million d'euros, la réhabilitation de la toiture du CTA/CODIS pour 150 000 € et des travaux de réfection électrique à la Direction pour 20 000 €.

Près de 200 000 € de frais d'études ou de travaux ont déjà été exécutés sur cette AP/CP les années antérieures (169 570, 75 avant 2022 + 11 976, 15 en 2022 = 181 546, 90 €) pour des travaux d'aménagement et de sécurisation électrique à la DDSIS, l'installation d'un TGBT.

Par conséquent, les crédits de paiement relatifs à cette AP sont actualisés ainsi pour l'année 2022 :

N° ou intitulé de l'AP	Total cumulé AP (toutes les délibérations y compris pour 2022)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/2022)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2022 (BP + reports)	Modifications réalisées en DM1-2022	Modifications prévues en DM2-2022	Total des crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2022	Crédits de paiement prévisionnels ouverts au titre de l'exercice 2023
DIRECTION /CODIS Réhabilitation APCP N° 2019-02	1 370 000	169 570, 75	360 936, 82	0	-348 960, 67	11 976, 15	1 170 000

#### Détail du vote :

Présents : 12  
 votants : 12  
 Pour : 12  
 Contre : 00  
 Abstention : 00

Le Président du Conseil d'Administration du Service  
Départemental d'Incendie et de Secours du Lot



Pascal LEWICKI

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**  
Cahors, le 19 décembre 2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.